

VILLIERS VINEUX
Séance du 8 avril 2021
S 004-2021

Convocation du
30 mars 2021

L'an deux mil vingt et un et le huit avril à vingt heures trente minutes, Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de M. Kamel FERRAG, Maire

Présents : Kamel FERRAG - Yves HUGOT - François SPINELLE - Hélène COUASSE - Franck LECOMTE - Morgan PIERRON - Romuald LEMAITRE - Éric JAMBON - Nicolas ARVIN-BEROD,

Affichage du
10 avril 2021

Absents excusés : Jean-Baptiste NAVARRE a donné pouvoir à Kamel FERRAG et Aurore BUISSON a donné pouvoir à Kamel FERRAG, pour les représenter à la réunion de Conseil, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Secrétaire de séance : Kamel FERRAG,

Lecture du procès verbal de la séance du 19 mars 2021 est donnée et est adoptée à l'unanimité.

Vote des taux 2021
Délibération 2021 – 016

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2021, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré** le conseil municipal **ACCEPTE** à l'unanimité de maintenir le taux des taxes pour l'année 2021 comme suit :

	BASES 2021	TAUX	PRODUITS
Habitation	0	16.44	0.00€
Foncier bâti	212 300	35.84	76 088.00 €
Foncier non bâti	26 400	52.38	13 828.00 €
Cotisation Foncière des Entreprises	9 900	19.80	1 960.00€
TOTAL			91 876 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Tarifs communaux,
Délibération 2021 – 017

Le conseil municipal, après en avoir délibéré
ACCEPTE les tarifs communaux ci-dessous pour l'année 2021 :

SALLE POLYVALENTE :

Pas de location de ½ journée

	Habitants	Extérieurs	Location commerciale avec vente sur place	Location commerciale sans vente sur place
Week-end & jours férié en semaine	100 €	240 €		
Journée du lundi au vendredi	50 €	120 €	350 €	100 €
Caution	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €

MATERIEL COMMUNAL :

Stands communaux	10 € avec une caution de 100 € / stands
Stands CDT	10 € avec une caution de 200 € / stands
Table (extérieurs commune)	2 € avec une caution de 200 €
Chaise / Bancs (extérieurs commune)	1 € avec une caution de 200 €
Table habitants	Prêt avec caution de 200 €
Chaise / Bancs habitants	Prêt avec caution de 200 €

CIMETIERE :

Concession	Perpétuelle	50 € (+ frais enregistrement)
Columbarium	Trentenaire	700 €

MAIRIE :

Photocopies	0.20 €
Affouages	3.50 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote du budget,
Délibération 2021 – 018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE de voter le budget suivant :

Dépenses & Recettes de fonctionnement : 314 592,20 €
 Dépenses & Recettes d'Investissement : 202 325,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

<p>Demande de subventions <i>Délibération 2021 – 019</i></p>	<p>Le Maire donne lecture des différents courriers de demandes de subventions. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ACCEPTE de verser une subvention de 100€ au CIFA par enfant scolarisé.</p>
<p>Travaux portail et caniveau cour de l'école <i>Délibération 2021 – 020</i></p>	<p>Suite aux précédents conseils municipaux le Maire donne lecture des différents devis reçus concernant la réfection du portail de la cour de l'école et la pose d'un caniveau. Le conseil municipal accepte d'effectuer les travaux de réfection du portail de la cour de l'école et la pose d'un caniveau et sollicite une subvention au titre de la DETR.</p>
<p>SIVOS Retrait des communes de DYE et BERNOUIL <i>Délibération 2021 – 021</i></p>	<p>Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) a été créé par les communes de CARISEY, JAULGES et VILLIERS-VINEUX pour la rentrée de septembre 1982 sur les bases d'un regroupement pédagogique entre ces 3 communes dont l'origine date de septembre 1974. Par suite de la suppression d'un poste d'enseignant du regroupement pédagogique de ROFFEY-DYE-BERNOUIL à la rentrée scolaire 2007/2008, les communes de BERNOUIL et DYE, sur leur demande, ont adhéré au SIVOS pour scolariser leurs élèves. Au cours de toutes ces années, les communes ont réalisé de nombreux investissements pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, tant pour l'accueil scolaire que le périscolaire. Depuis plusieurs semaines des démarches sont entreprises par la communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne pour inciter les communes de BERNOUIL et DYE à quitter notre regroupement et à scolariser leurs enfants à FLOGNY LA CHAPELLE. VU la délibération du SIVOS en date du 7 avril 2021 ; CONSIDERANT les incidences que le départ des communes de BERNOUIL et DYE aurait pour le SIVOS. Le Conseil Municipal de la commune de Villiers-Vineux, Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, REFUSE le retrait des communes de BERNOUIL et DYE du SIVOS de BERNOUIL, CARISEY, DYE, JAULGES et VILLIERS-VINEUX.</p>
<p>Demande de maintien du transport scolaire pour les communes de DYE et BERNOUIL <i>Délibération 2021 – 022</i></p>	<p>Le Maire explique que suite aux démarches entreprises par la communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne pour inciter les communes de BERNOUIL et DYE à quitter notre regroupement et à scolariser leurs enfants à FLOGNY LA CHAPELLE, il est nécessaire de demander le maintien du transport scolaire, circuit 356/R, avec arrêt dans les mêmes conditions qu'actuellement : arrêt dans les 5 communes (Bernouil, Carisey, Dyé, Jaulges, Villiers-Vineux). Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, DEMANDE au Conseil régional le maintien du transport scolaire dans les mêmes conditions qu'à ce jour.</p>
<p>Demande d'intégration du SIVOS au REP <i>Délibération 2021 – 023</i></p>	<p>Le Maire propose au conseil municipal, de demander à l'inspecteur académique l'intégration des classes du SIVOS dans le dispositif d'éducation prioritaire. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres ; DEMANDE à l'inspecteur académique l'intégration des classes du SIVOS dans le dispositif d'éducation prioritaire, AUTORISE le Maire à signer tous documents relatif à ce dossier.</p>
<p>Points divers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☛ Suite à un rendez-vous avec l'Unité Territoriale des Infrastructures, le maire informe que des travaux de voirie sont prévus par le conseil départemental sur la D51 et la D51A. La grande rue et la rue marbrier seront interdites à la circulation du lundi 26 avril au vendredi 30 avril 2021, une déviation sera mise en place par la gare de Flogny-la-Chapelle. ☛ Le Maire donne compte rendu du conseil de classe du 26 mars 2021. ☛ Le Maire donne compte rendu du conseil communautaire de la CCSA du 31 mars 2021.
<p>La séance est levée à 22 h 30 Fait et délibéré les jours mois et an susdit</p>	<p>Signatures</p>

